Contrat de participation au Ski-Club St-Luc

Ce contrat rappelle les règles à respecter en tant que membre du ski-club, ainsi que les conditions de participation aux cours et aux compétitions. En le signant, l'enfant et ses parents s'engagent à respecter ces règles et conditions.

Règles FIS

- Respecte les autres : ne mets personne en danger ou en difficulté sur les pistes.
- Maîtrise ta vitesse et adapte ta façon de skier à tes capacités, au terrain, à la neige, à la météo et à la fréquentation des pistes.
- Fais attention aux skieurs devant toi : choisis une trajectoire qui ne les met pas en danger.
- Dépasse les autres en leur laissant assez de place pour éviter tout contact.
- Avant de partir, de t'engager sur une piste ou de remonter la pente, regarde en amont et en aval pour ne mettre personne en danger.
- Évite de t'arrêter dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute à cet endroit, libère rapidement la piste.
- Si tu montes ou descends à pied, reste sur le bord de la piste.
- Respecte les panneaux et les signalisations installés sur les pistes.
- En cas d'accident, apporte ton aide et préviens les secours si nécessaire.
- Si tu es témoin ou impliqué dans un accident, donne ton nom et ton adresse aux personnes concernées.

Règles de conduite

- Respecte le personnel des remontées mécaniques, notamment lors de l'accès aux installations et de leur utilisation.
- Adopte un comportement respectueux envers le personnel des restaurants.
- Sois courtois envers les autres skieurs : ne double pas dans les files d'attente.
- Respecte les moniteurs et suis leurs consignes.

N'oublie pas que tu représentes le ski-club sur les pistes : adopte un comportement exemplaire.

Rappel des conditions de participation

Pour participer aux cours et aux compétitions, les conditions suivantes doivent être respectées :

- ✓ Au moins 75 % de présence aux entraînements et une participation à au moins la moitié des week-ends. Si l'enfant pratique un autre sport ou une activité musicale, une adaptation peut être discutée avec la cheffe OJ au début de la saison. Pour les enfants du groupe Race nés en 2018 ou 2019, les dimanches sont facultatifs.
- ✓ Participation aux courses :

  Race 2010–2014 : toutes les courses Anniviers.

  Race 2015–2017 : toutes les courses Anniviers et au moins deux courses FMV.

  Race 2018–2019 : toutes les courses Anniviers.

  Allround : au moins une course Anniviers.
- ✓ Les parents s'engagent à participer en tant que bénévoles à au moins un événement organisé par le ski-club durant la saison.

En cas de non-respect de ces conditions ou de mauvais comportement, le ski-club se réserve le droit de refuser l'inscription de l'enfant pour la saison suivante.

Objectifs personnels

Inscris un ou deux objectifs que tu souhaites atteindre durant la saison de ski :

1. _____

2. _____

Engagement

En signant ce document, nous, l'enfant et ses parents, confirmons avoir lu et compris les règles ainsi que les conditions de participation, et nous engageons à les respecter.

Signature de l'enfant : _____

Signature des parents : _____